

distingués, voulut profiter de ces dispositions favorables, pour calmer des dissensions trop souvent renaissantes : il se crut d'abord puissamment secondé par Pisistrate, qui se trouvoit à la tête de la faction du peuple, et qui, jaloux en apparence de maintenir l'égalité parmi les citoyens, s'élevoit hautement contre les innovations capables de la détruire : mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ce profond politique cachoit sous une feinte modération, une ambition démesurée.

### PISISTRATE.

Jamais homme ne réunit plus de qualités, pour captiver les esprits. Une naissance illustre <sup>1</sup>, des richesses considérables, une valeur brillante et souvent éprouvée <sup>2</sup>, une figure imposante <sup>3</sup>, une éloquence persuasive <sup>4</sup>, à laquelle le son de la voix prêtoit de nouveaux charmes <sup>5</sup>; un esprit enrichi des agrémens que la nature donne, et des connoissances que procure l'étude <sup>6</sup>: jamais homme, d'ailleurs, ne fut plus maître de ses passions, et ne sut mieux faire valoir les vertus qu'il possédoit en effet, et celles dont il n'avoit que les apparences <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Herod. lib. 5. cap. 65.

<sup>2</sup> Id. lib. 1. cap. 59.

<sup>3</sup> Athen. lib. 12. cap. 8.

P. 533.

<sup>4</sup> Plut. in Solon. p. 95.

Cicer. in Brut. cap. 7. t. 1.

P. 342.

<sup>5</sup> Plut. in Peric. p. 155.

<sup>6</sup> Cicer. de orat. lib. 3.

cap. 34. t. 1. p. 312.

<sup>7</sup> Plut. in Solon. p. 95.

Ses succès ont prouvé que dans les projets d'une exécution lente, rien ne donne plus de supériorité que la douceur et la flexibilité du caractère.

Avec de si grands avantages, Pisistrate, accessible aux moindres citoyens, leur prodiguoit les consolations et les secours qui tarissent la source des maux, ou qui en corrigent l'amertume <sup>1</sup>. Solon, attentif à ses démarches, pénétra ses intentions; mais tandis qu'il s'occupoit du soin d'en prévenir les suites, Pisistrate parut dans la place publique, couvert de blessures qu'il s'étoit adroitement ménagées, implorant la protection de ce peuple qu'il avoit si souvent protégé lui-même <sup>2</sup>. On convoque l'assemblée : il accuse le sénat et les chefs des autres factions, d'avoir attenté à ses jours; et montrant ses plaies encore sanglantes: "Voilà," s'écrie-t-il, le prix de mon amour pour la démocratie, et du zèle avec lequel j'ai défendu vos droits <sup>3</sup>."

A ces mots, des cris menaçans éclatent de toutes parts : les principaux citoyens étonnés, gardent le silence, ou prennent la fuite. Solon, indigné de leur lâcheté et de l'aveuglement du peuple, tâche vainement de ranimer le courage des uns, de dissiper l'illusion des autres <sup>4</sup>:

<sup>1</sup> Plut. ibid.

<sup>2</sup> Herodot. lib. 1. c. 59.

Arist. de rhet. lib. 1. c. 2.

t. 2. p. 518. Diod. Sic. lib.

13. pag. 215. Laert. in

Solon. etc.

<sup>3</sup> Justin. lib. 2. cap. 8.

Polyæn. strat lib. 1. cap. 2.

<sup>4</sup> Plut. in Solon. p. 96.

sa voix, que les années ont affoiblie, est facilement étouffée par les clameurs qu'excitent la pitié, la fureur et la crainte. L'assemblée se termine par accorder à Pisistrate un corps redoutable de satellites chargés d'accompagner ses pas, et de veiller à sa conservation. Dès ce moment, tous ses projets furent remplis: il employa bientôt ses forces à s'emparer de la citadelle<sup>1</sup>; et, après avoir désarmé la multitude, il se revêtit de l'autorité suprême\*.

Solon ne survécut pas long-temps à l'asservissement de sa patrie: il s'étoit opposé, autant qu'il l'avoit pu, aux nouvelles entreprises de Pisistrate. On l'avoit vu, les armes à la main, se rendre à la place publique, et chercher à soulever le peuple<sup>2</sup>: mais son exemple et ses discours ne faisoient plus aucune impression; ses amis seuls, effrayés de son courage, lui représentoient que le tyran avoit résolu sa perte; "Et après tout, ajoutoient-ils, qui peut vous inspirer une telle fermeté? Ma vieillesse, répondit-il<sup>3</sup>."

Pisistrate étoit bien éloigné de souiller son triomphe par un semblable forfait. Pénétré de la plus haute considération pour Solon, il sentoit que le suffrage de ce législateur pouvoit seul justifier, en quelque manière, sa puissance: il le prévint par des marques distinguées

<sup>1</sup> Plut. *ibid.* Polyæn. Strat. lib. 1. c. 2.

\* L'an 560. avant J. C.

<sup>2</sup> Plut. *ibid.* Laert. in

Solon. §. 49. Val. Max. lib.

5. cap. 3. n<sup>o</sup>. 3.

<sup>3</sup> Plut. *ibid.* Cicer. de

senect. c. 20. t. 3. p. 317.

de déférence et de respect; il lui demanda des conseils; et Solon, cédant à la séduction, en croyant céder à la nécessité, ne tarda pas à lui en donner<sup>1</sup>: il se flattoit, sans doute, d'engager Pisistrate à maintenir les lois, et à donner moins d'atteinte à la constitution établie.

Trente-trois années s'écoulèrent depuis la révolution jusqu'à la mort de Pisistrate\*; mais il ne fut à la tête des affaires que pendant dix-sept ans<sup>2</sup>. Accablé par le crédit de ses adversaires, deux fois obligé de quitter l'Attique, deux fois il reprit son autorité<sup>3</sup>; et il eut la consolation, avant que de mourir, de l'affermir dans sa famille.

Tant qu'il fut à la tête de l'administration, ses jours, consacrés à l'utilité publique, furent marqués ou par de nouveaux bienfaits, ou par de nouvelles vertus.

Ses lois, en bannissant l'oisiveté, encouragèrent l'agriculture et l'industrie: il distribua dans la campagne, cette foule de citoyens obscurs, que la chaleur des factions avoit fixés dans la capitale<sup>4</sup>; il ranima la valeur des troupes, en assignant aux soldats invalides une subsistance assurée pour le reste de leurs jours<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Plut. *ibid.*

\* L'an 528. avant J. C.

<sup>2</sup> Justin. lib. 2. cap. 8.

Arist. de rep. lib. 5. c. 12.

t. 2. p. 411.

<sup>3</sup> Herodot. lib. 1. c. 64.

Arist. *ibid.*

<sup>4</sup> Dion. Chrysost. *orat.*

7. p. 120; *orat.* 25. p. 281.

Hesych. et Suid in *Katon.*

<sup>5</sup> Plut. in Solon. p. 96.

Aux champs, dans la place publique, dans ses jardins ouverts à tout le monde <sup>1</sup>, il paroisoit comme un père au milieu de ses enfans; toujours prêt à écouter les plaintes des malheureux, faisant des remises aux uns, des avances aux autres, des offres à tous <sup>2</sup>.

En même-temps, dans la vue de concilier son goût pour la magnificence, avec la nécessité d'occuper un peuple indocile et désœuvré, <sup>3</sup> il embellissoit la ville par des temples, des gymnases, des fontaines <sup>4</sup>; et comme il ne craignoit pas les progrès des lumières, il publioit une nouvelle édition des ouvrages d'Homère, et formoit, pour l'usage des Athéniens, une bibliothèque composée des meilleurs livres que l'on connoissoit alors.

Ajoutons ici quelques traits qui manifestent plus particulièrement l'élévation de son ame. Jamais il n'eut la foiblesse de se venger des insultes qu'il pouvoit facilement punir. Sa fille assistoit à une cérémonie religieuse; un jeune homme qui l'aimoit éperdument, court l'embrasser, et quelque temps après, entreprit de l'enlever. Pisistrate répondit à sa famille qui l'exhortoit à la vengeance: "Si nous haïssons ceux qui nous aiment, que ferons-nous, à ceux qui nous haïssent?" Et sans différer davantage, il choisit ce jeune homme pour l'é-

<sup>1</sup> Theopomp. ap. Athen. lib. 12. cap. 8. p. 533.

<sup>2</sup> Ælian. var. hist. l. 9. cap. 25.

<sup>3</sup> Arist. de rep. lib. 5. cap. 11. t. 2. p. 407.

<sup>4</sup> Meurs. in Pisistr. c. 9.

poux de sa fille <sup>1</sup>.

Des gens ivres insultèrent publiquement sa femme: le lendemain ils vinrent, fondant en larmes, solliciter un pardon qu'ils n'osoient espérer. "Vous vous trompez, leur dit Pisistrate; ma femme ne sortit point hier de toute la journée <sup>2</sup>." Enfin, quelques-uns de ses amis, résolus de se soustraire à son obéissance, se retirèrent dans une place forte. Il les suivit aussitôt, avec des esclaves qui portoient son bagage; et comme ces conjurés lui demandèrent quel étoit son dessein: "Il faut, leur dit-il, que vous me persuadiez de rester avec vous, ou que je vous persuade de revenir avec moi <sup>3</sup>."

Ces actes de modération et de clémence multipliés pendant sa vie, et rehaussés encore par l'éclat de son administration, adoucissoient insensiblement l'humeur intraitable des Athéniens, et faisoient que plusieurs d'entre eux préféroient une servitude si douce, à leur ancienne et tumultueuse liberté <sup>4</sup>.

Cependant, il faut l'avouer: quoique, dans une monarchie, Pisistrate eût été le modèle du meilleur des rois, dans la république d'Athènes, on fut en général plus frappé du vice de son usurpation, que des avantages qui en résultoient pour l'état.

<sup>1</sup> Plut. apophth. t. 2. p. 189. Polyæn. strat. l. 5. cap. 14. Val. Max. lib. 5. cap. 1.

<sup>2</sup> Plut. ibid.

<sup>3</sup> Plut. apophth. t. 2. p. 189.

<sup>4</sup> Herodot. lib. 1. c. 62

Après sa mort, Hippias et Hipparque ses fils, lui succédèrent : avec moins de talens ils gouvernèrent avec la même sagesse <sup>1</sup>. Hipparque, en particulier, aimoit les lettres. Anacréon et Simonide, attirés auprès de lui, en reçurent l'accueil qui devoit le plus les flatter : il combla d'honneurs le premier, et de présens le second. Il doit partager avec son père la gloire d'avoir étendu la réputation d'Homère <sup>2</sup>. On peut lui reprocher, ainsi qu'à son frère, de s'être trop livré aux plaisirs, et d'en avoir inspiré le goût aux Athéniens <sup>3</sup>. Heureux, néanmoins, si au milieu de ses excès, il n'eût pas commis une injustice dont il fut la première victime!

Deux jeunes Athéniens, Harmodius et Aristogiton, liés entre eux de l'amitié la plus tendre, ayant essuyé de la part de ce prince un affront qu'il étoit impossible d'oublier, conjurèrent sa perte, et celle de son frère <sup>4</sup>. Quelques-uns de leurs amis entrèrent dans ce complot, et l'exécution en fut remise à la solennité des Panathénées : ils espéroient que cette foule d'Athéniens, qui, pendant les cérémonies de cette fête, avoient la permission de porter les armes, seconderoit leurs efforts, ou

<sup>1</sup> Thucyd. lib. 6. c. 54.

<sup>2</sup> Plat. in Hipparch. t. 2. p. 228.

<sup>3</sup> Athen. lib. 12. c. 18. p. 532.

<sup>4</sup> Thucyd. lib. 6. c. 56.

Plat. in Hipparch. t. 2.

pag. 229. Arist. de rep. lib. 5. cap. 10. t. 2. p. 229.

Arist. de rep. lib. 5. c. 10. t. 2. p. 406. et alii.

du moins les garantirait de la fureur des gardes qui entouraient les fils de Pisistrate.

Dans cette vue, après avoir couvert leurs poignards de branches de myrthe, ils se rendent aux lieux où les princes mettoient en ordre une procession, qu'ils devoient conduire au temple de Minerve. Ils arrivent; ils voient un des conjurés s'entretenir familièrement avec Hippias : ils se croient trahis ; et, résolus de vendre chèrement leur vie, ils s'écartent un moment, trouvent Hipparque, et lui plongent le poignard dans le cœur \*. Harmodius tombe aussitôt sous les coups redoublés des satellites du prince. Aristogiton, arrêté presque au même instant, fut présenté à la question; mais, loin de nommer ses complices, il accusa les plus fidèles partisans d'Hippias, qui, sur le champ, les fait traîner au supplice. "As-tu d'autres scélérats à dénoncer, s'écrie le tyran transporté de fureur? Il ne reste plus que toi", répond l'Athénien : je meurs, et j'emporte en mourant, la satisfaction de t'avoir privé de tes meilleurs amis <sup>1</sup>."

Dès lors, Hippias ne se signala plus que par des injustices <sup>2</sup>; mais le joug qu'il appesantissoit sur les Athéniens, fut brisé trois an après \*\*. Clithène, chef des Alcméonides, maison puis-

\* L'an 514. avant J. C.

<sup>1</sup> Polyæn. strat. lib. 1. cap. 22. Senec. de irâ. l. 2. cap. 22. Justin. lib. 2. c. 9.

<sup>2</sup> Thucyd. lib. 6. c. 59.

Arist. œcon. lib. 2. t. 2. p.

502. Pausan. lib. 1. cap. 23. p. 53.

\*\* L'an 510. avant J. C.

sante d'Athènes, de tout temps ennemie des Pisistratides, rassembla tous les mécontents auprès de lui; et ayant obtenu le secours des Lacédémoniens, par le moyen de la Pythie de Delphes qu'il avoit mise dans ses intérêts <sup>1</sup>, il marcha contre Hippias, et le força d'abdiquer la tyrannie. Ce prince, après avoir erré quelque temps avec sa famille, se rendit auprès de Darius, roi de Perse, et périt enfin à la bataille de Marathon <sup>2</sup>.

Les Athéniens n'eurent pas plutôt recouvré leur liberté, qu'ils rendirent les plus grands honneurs à la mémoire d'Harmodius et d'Aristogiton. On leur éleva des statues dans la place publique <sup>3</sup>: il fut réglé que leurs noms seroient célébrés à perpétuité dans la fête des Panathénées <sup>4</sup>, et ne seroient, sous aucun prétexte, donnés à des esclaves <sup>5</sup>. Les poètes éternisèrent leur gloire par des pièces de poésie <sup>6</sup>, que l'on chante encore dans les repas <sup>7</sup>; et l'on accorda pour toujours à leurs descendans des privilèges très-étendus <sup>7</sup>.

Clisthène, qui avoit si fort contribué à l'ex-

<sup>1</sup> Herodot. lib. 5. c. 62. et 66.

<sup>2</sup> Herodot. l. 6. c. 107. Thucyd. lib. 6. cap. 59.

<sup>3</sup> Arist. de rhet. lib. 1. c. 9. t. 2. p. 533. Demosth. in Mid. p. 630. Plin. l. 34. cap. 8. p. 654.

<sup>4</sup> Demosth. de fals. leg. p. 344. Philostr. in vit. Apollod. lib. 7. cap. 4. p. 283.

<sup>5</sup> Aul. Gell. lib. 9. c. 2.

\* Voyez la note IV. à la fin du volume.

<sup>6</sup> Aristoph. in Vesp. v. 1220. Id. in Acharn. v. 977. Schol. ibid. Athen. lib. 15. c. 14. p. 692.

<sup>7</sup> Isæus de hered. Diæog. p. 55. Demosth. in Leptin. p. 565. Dinarch. in Demosth. p. 186.

pulsion des Pisistratides, eut encore à lutter pendant quelques années, contre une faction puissante <sup>1</sup>; mais ayant enfin obtenu dans l'état le crédit que méritoient ses talens, il raffermir la constitution que Solon avoit établie, et que les Pisistratides ne songèrent jamais à détruire.

Jamais, en effet, ces princes ne prirent le titre de roi, quoiqu'ils se crussent issus des anciens souverains d'Athènes <sup>2</sup>. Si Pisistrate préleva le dixième du produit des terres <sup>3</sup>, cette unique imposition que ses fils réduisirent au vingtième, ils parurent tous trois l'exiger moins encore pour leur entretien, que pour les besoins de l'état <sup>4</sup>; ils maintinrent les lois de Solon, autant par leur exemple, que par leur autorité. Pisistrate, accusé d'un meurtre, vint, comme le moindre citoyen, se justifier devant l'Aréopage <sup>5</sup>. Enfin, ils conservèrent les parties essentielles de l'ancienne constitution <sup>6</sup>, le sénat, les assemblées du peuple, et les magistratures dont ils eurent soin de se revêtir eux-mêmes <sup>7</sup>, et d'étendre les prérogatives. C'étoit donc comme premiers magistrats, comme chefs perpétuels d'un état démocratique, qu'ils agissoient, et qu'ils avoient tant d'influence sur

<sup>1</sup> Herodot. lib. 5. c. 66.

<sup>2</sup> Laert. in Solon. §. 53. Reinecc. hist. Jul. t. 1. p. 465.

<sup>3</sup> Laert. ibid. Suid. in Spacel.

<sup>4</sup> Thucyd. lib. 6. c. 54.

<sup>5</sup> Arist. de rep. lib. 5. cap. 12. p. 411. Plut. in Solon. p. 96.

<sup>6</sup> Herodot. lib. 1. c. 59. <sup>7</sup> Thucyd. l. 6. c. 54.

les délibérations publiques. Le pouvoir le plus absolu s'exerça sous des formes légales en apparence ; et le peuple asservi eut toujours devant les yeux l'image de la liberté. Aussi le vit-on , après l'expulsion des Pisistratides , sans opposition et sans efforts , rentrer dans ses droits , plutôt suspendus que détruits. Les changemens que Clisthène fit alors au gouvernement , ne le ramenèrent pas tout-à-fait à ses premiers principes , comme je le montrerai bientôt.

### RÉFLEXIONS SUR LA LÉGISLATION DE SOLON.

Le récit des faits m'a conduit aux temps où les Athéniens signalèrent leur valeur contre les Perses. Avant que de les décrire , je dois exposer les réflexions que j'ai promises sur le système politique de Solon.

Il ne falloit pas attendre de Solon une législation semblable à celle de Lycurge. Ils se trouvoient l'un et l'autre dans des circonstances trop différentes.

Les Lacédémoniens occupoient un pays qui produisoit tout ce qui étoit nécessaire à leurs besoins <sup>1</sup>. Il suffisoit au législateur de les y tenir renfermés , pour empêcher que des vices étrangers ne corrompissent l'esprit et la pureté de ses institutions. Athènes , située auprès de la mer , entourée d'un terrain ingrat ,

<sup>1</sup> Plut. in Sol. t. 1. p. 90.

étoit forcée d'échanger continuellement ses denrées , son industrie , ses idées et ses mœurs , contre celles de toutes les nations.

La réforme de Lycurgue précéda celle de Solon d'environ deux siècles et demi. Les Spartiates , bornés dans leurs arts , dans leurs connoissances , dans leurs passions mêmes , étoient moins avancés dans le bien et dans le mal , que ne le furent les Athéniens du temps de Solon. Ces derniers , après avoir éprouvé toutes les espèces de gouvernemens , s'étoient dégoûtés de la servitude et de la liberté , sans pouvoir se passer de l'une et de l'autre. Industrieux , éclairés , vains , et difficiles à conduire ; tous , jusqu'aux moindres particuliers , s'étoient familiarisés avec l'intrigue , l'ambition et toutes les grandes passions qui s'élèvent dans les fréquentes secousses d'un état ; ils avoient déjà les vices qu'on trouve dans les nations formées ; ils avoient de plus cette activité inquiète , et cette légèreté d'esprit qu'on ne trouve chez aucune autre nation.

La maison de Lycurgue occupoit depuis long-temps le trône de Lacédémone : les deux rois qui le partageoient alors , ne jouissant d'aucune considération , Lycurgue étoit aux yeux des Spartiates , le premier et le plus grand personnage de l'état <sup>1</sup>. Comme il pouvoit compter sur son crédit , et sur celui de ses amis , il fut moins arrêté par ces considérations qui

<sup>1</sup> Plut. in Solon. p. 87.

refroidissent le génie, et rétrécissent les vues d'un législateur. Solon, simple particulier, revêtu d'une autorité passagère, qu'il falloit employer avec sagesse pour l'employer avec fruit; entouré de factions puissantes, qu'il devoit ménager pour conserver leur confiance; averti, par l'exemple récent de Dracon, que les voies de sévérité ne convenoient point aux Athéniens, ne pouvoit hasarder de grandes innovations, sans en occasionner de plus grandes encore, et sans replonger l'état dans des malheurs peut-être irréparables.

Je ne parle point des qualités personnelles des deux législateurs. Rien ne ressemble moins au génie de Lycurgue, que les talens de Solon; ni à l'ame vigoureuse du premier, que le caractère de douceur et de circonspection du second. Ils n'eurent de commun que d'avoir travaillé avec la même ardeur, mais par des voies différentes, au bonheur des peuples. Mis à la place l'un de l'autre, Solon n'auroit pas fait de si grandes choses que Lycurgue; on peut douter que Lycurgue en eût fait de plus belles que Solon.

Ce dernier sentit le poids dont il s'étoit chargé; et lorsque, interrogé s'il avoit donné aux Athéniens les meilleures de toutes les lois, il répondit, les meilleures qu'ils pouvoient supporter<sup>1</sup>, il peignit d'un seul trait le caractère indisciplinable des Athéniens, et la funeste

<sup>1</sup> Plut. in Solon. p. 86.

contrainte où il s'étoit trouvé.

Solon fut obligé de préférer le gouvernement populaire, parce que le peuple, qui se souvenoit d'en avoir joui pendant plusieurs siècles, ne pouvoit plus supporter la tyrannie des riches<sup>2</sup>; parce qu'une nation qui se destine à la marine, penche toujours fortement vers la démocratie<sup>3</sup>.

En choisissant cette forme de gouvernement, il la tempéra de manière qu'on croyoit y retrouver l'oligarchie, dans le corps des Aréopagites; l'aristocratie, dans la manière d'élire les magistrats; la pure démocratie, dans la liberté accordée aux moindres citoyens, de siéger dans les tribunaux de justice<sup>3</sup>.

Cette constitution qui tenoit des gouvernemens mixtes, s'est détruite par l'excès du pouvoir dans le peuple, comme celle des Perses, par l'excès du pouvoir dans le prince<sup>4</sup>.

On reproche à Solon d'avoir hâté cette corruption, par la loi qui attribue indistinctement à tous les citoyens le soin de rendre la justice, et de les avoir appelés à cette importante fonction, par la voie du sort<sup>5</sup>. On ne s'apperçut pas d'abord des effets que pouvoit produire une pareille prérogative<sup>6</sup>; mais dans la suite, on fut obligé de ménager ou d'implor-

<sup>1</sup> Arist. de rep. lib. 2. cap. 12. t. 2. p. 336.

<sup>2</sup> Id. ibid. lib. 6. cap. 7. p. 420.

<sup>3</sup> Arist. ibid. lib. 2. c. 12. t. 2. p. 336.

<sup>4</sup> Plat. de leg. lib. 3. p. 693 et 699.

<sup>5</sup> Arist. de rep. ibid.

<sup>6</sup> Plut. in Solon. p. 88.



rer la protection du peuple, qui, remplissant les tribunaux, étoit le maître d'interpréter les lois, et de disposer à son gré de la vie et de la fortune des citoyens.

En traçant le tableau du système de Solon, j'ai rapporté les motifs qu'il engagea à porter la loi dont on se plaint. J'ajoute, 1°. qu'elle est non-seulement adoptée, mais encore très-utile dans les démocraties les mieux organisées<sup>1</sup>; 2°. que Solon ne dut jamais présumer que le peuple abandonneroit ses travaux, pour le stérile plaisir de juger les différends des particuliers. Si depuis il s'est emparé des tribunaux, si son autorité s'en est accrue, il faut en accuser Périclès, qui, en assignant un droit de présence aux juges<sup>2</sup>, fournissoit aux pauvres citoyens un moyen plus facile de subsister.

Ce n'est point dans les lois de Solon, qu'il faut chercher le germe des vices qui ont défigurés son ouvrage; c'est dans une suite d'innovations, qui, pour la plupart, n'étoient point nécessaires, et qu'il étoit aussi impossible de prévoir, qu'il le seroit aujourd'hui de les justifier.

Après l'expulsion des Pisistratides, Clisthène, pour se concilier le peuple, partagea en dix tribus les quatre qui, depuis Cécrops, comprenoient les habitans de l'Attique<sup>3</sup>; et tous

<sup>1</sup> Arist. de rep. lib. 6. c. 4. t. 2. p. 416.

<sup>2</sup> Id. ibid. lib. 2. c. 12. p. 336.

<sup>3</sup> Herodot. lib. 5. c. 66. et 69. Arist. ibid. lib. 6. cap. 4. p. 418. Plut. in Per. p. 153.

les ans on tira de chacune cinquante sénateurs: ce qui porta le nombre de ces magistrats à cinq cents.

Ces tribus, comme autant de petites républiques, avoient chacune leurs présidens, leurs officiers de police, leurs tribunaux, leurs assemblées et leurs intérêts. Les multiplier et leur donner plus d'activité, c'étoit engager tous les citoyens, sans distinction, à se mêler des affaires publiques; c'étoit favoriser le peuple, qui, outre le droit de nommer ses officiers, avoit la plus grande influence dans chaque tribu.

Il arriva de plus que les diverses compagnies, chargées du recouvrement et de l'emploi des finances, furent composées de dix officiers nommés par les dix tribus; ce qui, présentant de nouveaux objets à l'ambition du peuple, servit encore à l'introduire dans les différentes parties de l'administration.

Mais c'est principalement aux victoires que les Athéniens remportèrent sur les Perses, qu'on doit attribuer la ruine de l'ancienne constitution<sup>1</sup>. Après la bataille de Platée, on ordonna que les citoyens des dernières classes, exclus par Solon des principales magistratures, auroient désormais le droit d'y parvenir. Le sage Aristide, qui présenta ce décret<sup>2</sup>, donna le plus funeste des exemples à ceux qui lui

<sup>1</sup> Arist. de rep. lib. 2. c. 12. p. 336.

<sup>2</sup> Plut. in Arist. p. 332.

succédèrent dans le commandement. Il leur fallut d'abord flatter la multitude, et ensuite ramper devant elle.

Auparavant elle dédaignoit de venir aux assemblées générales; mais dès que le gouvernement eut accordé une gratification de trois oboles à chaque assistant<sup>1</sup>, elle s'y rendit en foule, en éloigna les riches par sa présence autant que par ses fureurs, et substitua insollement ses caprices aux lois.

Périclès, le plus dangereux de ses courtisans, la dégoûta du travail, et d'un reste de vertu, par des libéralités qui épuisoient le trésor public, et qui, entre autres avantages, lui facilitoient l'entrée des spectacles<sup>2</sup>; et comme s'il eût conjuré la ruine des mœurs, pour accélérer celle de la constitution, il réduisit l'aréopage au silence, en le dépouillant de presque tous ses privilèges<sup>3</sup>.

Alors disparurent ou restèrent sans effet, ces précautions si sagement imaginées par Solon, pour soustraire les grands intérêts de l'état aux inconséquences d'une populace ignorante et forcenée. Qu'on se rappelle que le sénat devoit préparer les affaires, avant que de les exposer à l'assemblée nationale; qu'elles devoient être discutées par des orateurs d'une probité reconnue; que les premiers suffrages devoient être donnés par des vieillards qu'éclairait l'expé-

<sup>1</sup> Pet. in leg. Att. p. 205.      <sup>2</sup> Plut. in Per. p. 136.  
<sup>3</sup> Id. p. 135.

ce. Ces freins si capables d'arrêter l'impétuosité du peuple, il les brisa tous<sup>1</sup>; il ne voulut plus obéir qu'à des chefs qui l'égarèrent<sup>2</sup>, et recula si loin les bornes de son autorité, que, cessant de les apercevoir lui-même, il crut qu'elles avoient cessé d'exister.

Certaines magistratures qu'une élection libre n'accordoit autrefois qu'à des hommes intègres, sont maintenant conférées, par la voie du sort, à toute espèce de citoyens<sup>3</sup>: souvent même sans recourir à cette voie, ni à celle de l'élection, des particuliers, à force d'argent et d'intrigues, trouvent le moyen d'obtenir les emplois, et de se glisser jusque dans l'ordre des sénateurs<sup>4</sup>. Enfin, le peuple prononce en dernier ressort, sur plusieurs délits, dont la connaissance lui est réservée par des décrets postérieurs à Solon<sup>5</sup>, ou qu'il évoque lui-même à son tribunal, au mépris du cours ordinaire de la justice<sup>6</sup>. Par-là se trouvent confondus les pouvoirs qui avoient été si sagement distribués; et la puissance législative, exécutant ses propres lois, fait sentir ou craindre à tout moment le poids terrible de l'oppression.

Ces vices destructeurs ne se seroient pas glissés dans la constitution, si elle n'avoit pas eu des obstacles insurmontables à vaincre: mais,

<sup>1</sup> Æschin. in Ctesiph. p. 427.      <sup>4</sup> Æschin. in Timar. p. 276. Id. in Ctesiph. p. 437.  
<sup>2</sup> Arist. de rep. lib. 2.      <sup>5</sup> Xenoph. hist. Græc. lib. 1. p. 450.  
<sup>3</sup> c. 12. t. 2. p. 336.      <sup>6</sup> Arist. de rep. lib. 4. c. 4. p. 369.  
<sup>4</sup> Isoc. Areop. t. 1. p. 321.

dès l'origine même, l'usurpation des Pisistratides en arrêta les progrès; et bientôt après, les victoires sur les Perses en corrompirent les principes. Pour qu'elle pût se défendre contre de pareils événemens, il auroit fallu qu'une longue paix, qu'une entière liberté lui eussent permis d'agir puissamment sur les mœurs des Athéniens. Sans cela, tous les dons du génie, réunis dans un législateur, ne pouvoient empêcher Pisistrate d'être le plus séducteur des hommes, et les Athéniens, le peuple le plus facile à séduire: ils ne pouvoient pas faire que les brillans succès des journées de Marathon, de Salamine et de Platée, ne remplissent d'une folle présomption le peuple de la terre qui en étoit le plus susceptible.

Par les effets que produisirent les institutions de Solon, on peut juger de ceux qu'elles auroient produits en des circonstances plus heureuses. Contraintes sous la domination des Pisistratides, elles opéroient lentement sur les esprits, soit par les avantages d'une éducation qui étoit alors commune, et qui ne l'est plus aujourd'hui<sup>1</sup>; soit par l'influence des formes républicaines, qui entretenoient sans cesse l'illusion et l'espérance de la liberté. A peine eût-on banni ces princes, que la démocratie se rétablit d'elle même, et que les Athéniens déployèrent un caractère qu'on ne leur avoit pas soupçonné jusqu'alors. Depuis cette époque,

<sup>1</sup> Arist. de rep. lib. 8. c. 1. t. 2. p. 449.

jusqu'à celle de leur corruption, il ne s'est écoulé qu'environ un demi-siècle; mais, dans ce temps heureux, on respectoit encore les lois et les vertus: les plus sages n'en parlent aujourd'hui qu'avec des éloges accompagnés de regrets, et ne trouvent d'autre remède aux maux de l'état, que de rétablir le gouvernement de Solon<sup>1</sup>.

## SECTION SECONDE.

### SIECLE DE THEMISTOCLE ET D'ARISTIDE \*.

C'est avec peine que je me détermine à décrire des combats: il devoit suffire de savoir que les guerres commencent par l'ambition des princes, et finissent par le malheur des peuples: mais l'exemple d'une nation qui préfère la mort à la servitude, est trop grand et trop instructif, pour être passé sous silence.

Cyrus venoit d'élever la puissance des Perses sur les débris des empires de Babylone et de Lydie; il avoit reçu l'hommage de l'Arabie, de l'Egypte et des peuples les plus éloignés<sup>2</sup>; Cambyse son fils, celui de la Cyrénaïque et de plusieurs nations de l'Afrique<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Isoc. Areop. t. 1. p. 319. Æsch. in Ctesiph. p. 427.

\* Depuis l'an 490 jusques vers l'an 444 avant

J. C.

<sup>2</sup> Xenophon. Cyrop. lib. 1. p. 2. lib. 8. p. 280.

<sup>3</sup> Herodot. lib. 3. c. 7. 18. etc.